

# ENVIE DE VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE AU PÉROU ?

Découvrez le visa vacances-travail



- Avez-vous entre 18 et 30 ans ?
- Souhaitez-vous découvrir une nouvelle culture, apprendre une nouvelle langue et rencontrer de nouvelles personnes ?
- Aimerez-vous voyager tout en ayant la possibilité de travailler pour financer vos dépenses ?
- Envie de sortir de votre zone de confort et de vivre des aventures inédites ?

**Alors le visa du programme  
vacances-travail est fait  
pour vous !**

- Le visa PVT vous offre l'opportunité de voyager et de travailler pendant un an au Pérou.
- Vous avez la flexibilité de décider quand et où vous souhaitez travailler, ou même de ne pas travailler du tout.
- C'est une chance d'apprendre ou de perfectionner votre espagnol, d'explorer la culture péruvienne riche et de déguster sa gastronomie exquise.
- Vous pourriez même tomber amoureux de ce pays fascinant !

**Réalisez votre rêve, faites une pause et vivez une  
année sabbatique !**



Consulado General del Perú en París  
<https://www.facebook.com/conperparis>



Consulado del Perú en París  
<https://www.instagram.com/consuladodelperuenparis>

Visitez notre page Web :

[www.consulado.pe/es/paris/tramite/Paginas/Visa.aspx](http://www.consulado.pe/es/paris/tramite/Paginas/Visa.aspx)

# Pérou PVT CHECK LIST DOSSIER



- Être âgé de 18 à 30 ans



- Ne pas avoir bénéficié précédemment du visa PVT



- Ne pas voyager avec des personnes à charge



- Formulaire de demande de visa rempli



- Photo d'identité récente, en couleurs, sur fond blanc, sans lunettes



- Passeport avec une validité de 15 mois à partir de la date de début du voyage



- Lettre de motivation en espagnol ou en français



- Réservation d'un billet aller-retour pour le Pérou ou déclaration sur l'honneur de s'engager à acheter les billets



- Dernier extrait bancaire ou certificat bancaire à votre nom, avec un solde minimal de 2500 euros



- Certificat médical attestant un bon état de santé physique et mentale, établi il y a moins de trois mois



- Extrait de casier judiciaire, établi il y a moins de trois mois



- Certificat d'assurance internationale ou devis, valable pendant douze mois à partir de la date du voyage, couvrant tous les risques de maladie, de maternité, d'invalidité, d'hospitalisation et de rapatriement

## PROCÉDURE DE DEMANDE DE VISA

- Envoyer le dossier complet en pièce jointe au format PDF à [pvt@conper.fr](mailto:pvt@conper.fr) pour évaluation
- Attendre la réponse du Consulat (délai moyen : dix jours ouvrables)
- Si la demande est approuvée, un rendez-vous en personne vous sera proposé du lundi au vendredi pour l'impression du visa PVT
- Le jour du rendez-vous, apporter votre passeport, la photo d'identité et votre dossier imprimé